



Réfection de ma clôture

Par **Elidance**, le **22/03/2018 à 18:40**

Bonjour,
Ma clôture en bois qui me sépare de mes voisins sur 11 mètres s'est envolée lors d'une tempête. Mon assurance m'a indemnisée d'un montant très modeste.
Suis-je obligée de remettre en état cette clôture ?
Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **22/03/2018 à 18:46**

Bonjour,
Vous disposez du droit de clore votre héritage, mais ce n'est qu'un droit et non une obligation.